



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 17 octobre 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA
GESTION*,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.023.734DT** et une valeur liquidative égale à **912,548 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de

placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si

les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ-KPMG TUNISIE



FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	12 087 174	12 718 225
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 677 301	11 164 834
b - Obligations et valeurs assimilées		1 178 000	1 178 000
c - Autres valeurs		231 872	375 391
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	647	99 436
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		647	99 436
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	47 524	32 303
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		12 135 345	12 849 964
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	85 856	205 166
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	25 754	19 386
TOTAL PASSIFS		111 611	224 553
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	11 815 192	12 189 478
CP 2 - Sommes distribuables		208 542	435 933
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		435 933	619 117
b - Sommes distribuables de l'exercice		-227 391	-183 184
c - Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		12 023 734	12 625 411
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		12 135 345	12 849 964

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2022
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	Note	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Revenus du portefeuille titres	PR 1	78 255	112 476
a- Dividendes		45 015	54 849
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 959	32 303
c - Revenus des autres valeurs		21 281	25 323
Revenus des placements monétaires	PR 2	846	4 197
Total des revenus des placements		79 101	116 672
Charges de gestion des placements	CH 1	-290 810	-290 120
REVENU NET DES PLACEMENTS		-211 709	-173 448
Autres produits	-	0	0
Autres charges	CH 2	-15 682	-9 736
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-227 391	-183 184
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-227 391	-183 184
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-376 498	-56 905
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 213	221 798
Frais de négociation		-1	-1
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-601 677	-18 292

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>	<u>Du 01.01.2021</u> <u>Au 31.12.2021</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	-601 677	-18 292
a - Résultat d'exploitation	-227 391	-183 184
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-376 498	-56 905
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 213	221 798
d - Frais de négociation de titres	-1	-1
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	0
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	-601 677	-18 292
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	12 625 411	12 643 703
b - en fin d'exercice	12 023 734	12 625 411
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	13 176	13 176
b - en fin d'exercice	13 176	13 176
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	912,548	958,213
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-4,77%	-0,14%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2022**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 12.087.174DT et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	% des actifs	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Sociétés cotées						
OFFICE PLAST	651 274	1 320 802	-278 764	1 042 038	10,02%	
SANIMED	219 298	999 999	-624 999	375 000	7,59%	Cours moyen pondéré
Total sociétés cotées		2 320 801	-903 763	1 417 038	17,61%	
Sociétés non cotées						
NOUR AGRICOLE	55 000	550 000	0	550 000	4,17%	Dernière transaction
POLYMED	70 000	700 000	-140 000	560 000	5,31%	Valeur d'Acquisition avec décote 20%
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	-14 810	85 190	0,76%	Valeur Mathématique
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	14,80%	Dernière transaction
STIP	1 000 000	1 000 000	-800 000	200 000	7,59%	Valeur d'Acquisition avec décote 80%
GALVAMETAL	9 500	950 000	-237 500	712 500	7,21%	Valeur d'Acquisition avec décote 25%
ESAT	3 200	320 000	-320 000	0	2,43%	Valeur d'acquisition avec décote 100%
SKAN AGRO	6 000	600 000	-120 000	480 000	4,55%	Valeur d'Acquisition avec décote 20%
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	-700 000	700 000	10,63%	Valeur d'acquisition avec décote 50% (Garantie Sotugar)
ALUMENAGE	149 886	1 375 000	1 622 720	2 997 720	10,44%	Dernière transaction
Total sociétés non cotées		8 945 000	-709 590	8 235 410	67,89%	
OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	9 700	1 009 184	15 669	1 024 854	7,66%	Valeur liquidative
Total OPCVM		1 009 184	15 669	1 024 854	7,66%	
SOUS.TOTAL 1		12 274 985	-1 597 684	10 677 301	93,16%	
b- Obligations et valeurs assimilées						
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,11%	
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	3,04%	Coût amorti
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	0	500 000	3,79%	
SOUS.TOTAL 2		1 178 000	0	1 178 000	8,94%	
c- Autres valeurs						
CCA SKAN AGRO		200 000	31 872	231 872	1,52%	Coût amorti
SOUS.TOTAL 3		200 000	31 872	231 872	1,52%	
TOTAL 1+2+3		13 652 985	-1 565 811	12 087 174	103,62%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 647 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
a - Placements monétaires	0	0
b - Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	647	99 431
Intérêts courus sur dépôt à vue	0	6
Retenue à la source sur dépôt à vue	0	-1
Total	647	99 436

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 47.524 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	32 655	32 234
Intérêts à recevoir/OCA MED ENVIRONNEMENT	69	69
Intérêts à recevoir/CCA NOUR AGRICOLE	14 800	0
Total	47 524	32 303

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 85.856 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	56 502	175 096
Rémunération du dépositaire à payer	29 354	30 070
Total	85 856	205 166

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 25.754 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 291	8 124
Redevance CMF à payer	1 202	1 262
Retenue à la source à payer	16 261	10 000
Total	25 754	19 386

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2021	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2022	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de période au 31.12.2021	12 189 478	12 189 478
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-374 286	-165 744
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-376 498	-376 498
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 213	2 213
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		435 933
Sommes distribuables de l'exercice		-227 391
Montant Fin de période au 31.12.2022	11 815 193	12 023 734

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2022** au **31.12.2022** à 78.255 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
a- Dividendes		
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	45 015	44 685
Dividendes sur actions		
OFFICE PLAST	0	10 164
SMC	0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts courus sur OCA	15 215	40 379
Retenue à la source sur Intérêts courus sur OCA	-3 256	-8 075
c - Revenus des autres valeurs		
Intérêts courus sur CCA	26 601	31 654
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	-5 320	-6 331
Total	78 255	112 476

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2022** au **31.12.2022** à 846 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Dépôt à vue		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à vue	1 063	5 589
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-213	-1 118
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-5	-435
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	1	87
Régularisation Commissions Bancaires	0	73
Total	846	4 197

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2022** au **31.12.2022** à 290.810 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	276 502	275 096
Rémunération du dépositaire	14 308	15 024
Total	290 810	290 120

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2022** au **31.12.2022** à 15.682 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes	8 469	8 124
Redevance CMF	1 202	1 267
Commissions bancaires	188	207
Impôts et taxes	90	135
TVA/Intérêts/OCA+CCA	5 730	0
Droit de timbre	3	3
Total	15 682	9 736

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Revenus des placements	6,003	8,855	7,759	21,661
Charges de gestion des placements	-22,071	-22,019	-23,054	-19,307
Revenus nets des placements	-16,068	-13,164	-15,295	2,354
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-1,190	-0,739	-0,632	-0,699
Résultat d'exploitation (1)	-17,258	-13,903	-15,927	1,656
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-17,258	-13,903	-15,927	1,656
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-28,574	-4,319	-42,223	5,754
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,168	16,834	0,49	0
Frais de négociation	0	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-28,407	12,515	-41,733	5,754
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-45,665	-1,388	-57,66	7,41
Résultat non distribuable de l'exercice	-28,407	12,515	-41,733	5,754
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-28,407	12,515	-41,733	5,754
Régl sur souscriptions de l'exercice	0	0	0	0
Valeur liquidative	912,548	958,213	959,601	1 017,26
Charges de gestion/ actif net moyen	2,36%	2,30%	2,33%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	-0,07%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,85%	-1,45%	-1,61%	0,16%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1%HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.